

2008/8941 - CENTRE SOCIAL DES ETATS-UNIS - 73, RUE JEAN SARRAZIN - LYON 8E - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ESPACE PARENTS-ENFANTS - 19, RUE WAKATSUKI - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 4 février 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Le Centre Social des Etats-Unis réalise diverses activités à caractère social sur le 8<sup>e</sup> arrondissement. Son activité s'adresse aux populations des grands quartiers des Etats-Unis mais également, au-delà à Langlet-Santy, Monplaisir La Plaine et Moulin à Vent.

Par la diversité des services proposés, il répond aux besoins des habitants du quartier et démontre ainsi l'intérêt local de son action, notamment dans des quartiers identifiés comme prioritaires au regard des Contrats Urbains de cohésion sociale.

Le secteur du Centre Social des Etats-Unis se caractérise par ailleurs par un phénomène de rajeunissement de la population et une présence forte de familles monoparentales (17 % contre 8 % en moyenne à Lyon). Les professionnels de la Petite Enfance constatent que de nombreux parents s'interrogent sur l'éducation de leurs enfants et expriment un besoin de discuter de questions quotidiennes. Certains d'entre eux connaissent de réelles difficultés : isolement, problématique de séparation, etc. Un besoin plus général de socialisation des jeunes enfants est aussi repéré mais insuffisamment couvert du fait du déficit de places en modes de garde collectifs.

Dans le cadre des ateliers Santé/Ville, le diagnostic santé sur le quartier des Etats-Unis souligne également l'importance du soutien à la parentalité et de la prise en compte d'une dimension interculturelle dans les actions liées à la Petite Enfance.

Afin de répondre à ces différents constats, le Centre Social, dès 2005, a élaboré un projet permettant de structurer un lieu d'échanges enfants-parents.

L'objectif général du lieu qui se situe au rez-de-chaussée d'un immeuble au 19 rue Wakatsuki est de créer un espace convivial permettant de lutter contre l'isolement et de créer des réseaux de solidarité. Plus précisément, il tend à :

- favoriser la rencontre entre parents autour de questions posées par l'arrivée d'un enfant ;
- faciliter pour l'enfant les premières expériences de séparation, d'échanges et de confrontation à des règles de vie collective ;
- conforter la relation parents/enfants.

Le lieu d'accueil et d'échanges est ouvert les lundis de 14 h 30 à 17 h 30 et les jeudis de 9 h 00 à 12 h 00, en dehors des vacances scolaires.

Deux professionnels -accueillants- assurent le fonctionnement du lieu et l'accueil.

Le budget 2008 de cette action de 26 690 €. La Caisse d'Allocations Familiales a validé ce projet qui sera intégré au Contrat Enfance et Jeunesse en cours.

L'Association sollicite le soutien financier de la Ville de Lyon, pour le volet Enfance, à hauteur de 10.000 €.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet sur les questions de soutien à la parentalité dans le contexte du quartier des Etats-Unis et afin d'assurer la pérennité d'un lieu qui bénéficie déjà d'une large reconnaissance de la population, le soutien de la Ville s'avère nécessaire. »

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Education – Petite Enfance ;

### **DELIBERE**

1- Une subvention de fonctionnement de 10 000 euros est allouée à l'Association de gestion du Centre Social des Etats-Unis, pour l'ouverture du lieu d'accueil parents-enfants « Espace Parents Enfants », situé 19, rue Wakatsuki à Lyon 8<sup>e</sup>.

2- La convention d'application susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association de gestion du Centre Social des Etats-Unis, est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La subvention de fonctionnement sera prélevée sur l'enveloppe « ouverture d'établissements » et imputée au programme CONTRENFA5, nature 6574 fonction 63, après transfert de 10 000 € de la nature 6574 fonction 64.

5- Cette action étant éligible au Contrat Enfance et Jeunesse, la Ville de Lyon percevra la prestation de service enfance et jeunesse de la Caisse d'Allocations Familiales.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. FOURNEL